

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 28/11/2024

VOI.24.00.A03105

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE DE FONTAINE-ECU

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande de l'entreprise CIRCET  
Considérant que des travaux de réparation d'un réseau télécom rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 12/12/2024 au 20/12/2024 RUE DE FONTAINE-ECU

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 12/12/2024 et jusqu'au 20/12/2024, ponctuellement en fonction de l'avancement des travaux, un fort empiètement ainsi qu'une circulation alternée manuellement par panneaux de type K10 pourront être instaurés, RUE DE FONTAINE-ECU au niveau du N°20.

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre de l'intervention.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 28 NOV. 2024

Pour la Maire,  
Par délégation,

Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée



Faint header text at the top of the page, possibly containing a title or reference number.

Second line of faint text, appearing to be a date or a specific identifier.



Third line of faint text, possibly a name or a short title.

Fourth line of faint text, continuing the header information.

A large block of very faint, illegible text, likely the main body of the document or a list of items.

A short, centered line of text that may serve as a section header or a separator.

Text block following the section header, containing several lines of faint text.

Text block continuing the content, with lines of faint text.

Text block continuing the content, with lines of faint text.

Text block continuing the content, with lines of faint text.

Text block continuing the content, with lines of faint text.

A small, distinct block of text, possibly a signature or a specific note.

Text block at the bottom left of the page.

Text block at the bottom left, possibly a footer or a concluding note.

A line of text at the very bottom of the page, possibly a page number or a final reference.